2011-13

LA MOBILITÉ DES JEUNES

La mobilité hexagonale : les freins à la mobilité sont très nombreux (administratifs, financiers, liés aux infrastructures ou socioculturels). Ces difficultés sont fortement corrélées aux inégalités sociales et territoriales.

Ces freins méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés. Dans cette optique, le logement est le principal poste de dépenses en cas de mobilité. Pour un jeune qu'il soit étudiant, apprenti, en activité, ou en recherche d'emploi, les difficultés de transport et le coût de celui-ci peuvent aussi constituer un obstacle important, particulièrement dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées.

La mobilité s'accroit avec le niveau de diplôme. Pour les formations techniques, en lycées professionnels ou en CFA, les jeunes privilégient le plus souvent la proximité de l'établissement au détriment d'un cursus plus conforme à leur motivation. Ils sont alors orientés par défaut.

Si la mobilité reste faible pour le premier cycle universitaire, elle est plus répandue pour les masters et les doctorats. A ce niveau d'études, les jeunes ont un projet professionnel plus défini et, de ce fait, recherchent des formations plus spécialisées que celles des premiers cycles. Elles ne sont pas toujours disponibles à proximité. La propension à être mobile devient alors plus forte. Les effectifs concernés, (étudiants au-delà de la licence ; 96 400 masters délivrés en 2008), sont cependant assez faibles.

En France, on dénombre
11 280 000 jeunes
de 15 à 29 ans en 2010 :
moins de 2 % d'entre-eux
bénéficient des dispositifs existants de mobilité, c'est-à-dire que plus de
11 000 000 en sont exclus

Centre d'analyse stratégique, 2010

La mobilité internationale : elle ne concerne que 16 % des étudiants (30 000 pour ERASMUS) auxquels s'ajoutent 2 000 jeunes pour LEONARDO et un nombre restreint d'enseignants et d'élèves pour COMENIUS. Il convient d'ajouter encore 8 000 jeunes à travers le programme « jeunesse en action », 62 000 jeunes chercheurs et 9 500 jeunes volontaires en VIE, VIA et VSI.

Aux difficultés déjà exposées en matière de mobilité nationale, il faut ajouter les freins administratifs et de reconnaissance des acquis.

Jean-François BERNARDIN

Chef d'entreprise
Membre du groupe des entreprises
Membre de la section de l'Education, de la culture et de la communication

Contact section : ecc@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 57 - www.lecese.fr
Contact rapporteur : Jean-François Bernardin : 06 07 51 74 23
jean-francois.bernardin@orange.fr

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique social et environnemental

LES PROPOSITIONS DU CESE

DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- **Le développement d'un apprentissage de la mobilité par la relance des classes de découverte et le développement des séjours à l'étranger quels que soient les établissements et les filières considérés**

LA CRÉATION D'UN PORTAIL UNIQUE D'INFORMATIONS DÉDIÉ À LA MOBILITÉ

1. POUR LES MOBILITES NATIONALES

- **Une politique globale de logement pour les jeunes s'appuyant sur l'engagement d'une réflexion nationale impliquant l'ensemble des acteurs qui permette de développer :**

  Une offre de logements diversifiés, abordables et accessibles
  Une accession généralisée à un dispositif de caution mutuelle

- **Une généralisation des bonnes pratiques régionales en matière de moyens de transport en intégrant dans chaque schéma régional et départemental un volet sur le transport des jeunes et en étendant les aides à l'obtention du permis de conduire**

2. POUR LES MOBILITES INTERNATIONALES

- **La fixation d'un objectif de 10 % de l'ensemble des jeunes ayant effectué une mobilité à l'étranger au cours de leur parcours de formation**

- **Une meilleure sécurisation de la mobilité européenne et internationale qui suppose :**

  D'améliorer l'accueil des étudiants internationaux
  D'accroître le nombre d'étudiants dans les programmes de mobilité européens tout en favorisant l'accès à ces programmes aux jeunes défavorisés et aux jeunes en apprentissage
  De créer un fonds européen de mobilité

- **Un véritable effort en faveur de l'apprentissage oral des langues étrangères en favorisant les formations à l'étranger des professeurs de langues et la présence de professeurs étrangers dans nos établissements**

EN MATIÈRE DE DISPOSITIFS EXISTANTS DE MOBILITÉ

- **Pour ERASMUS, LEONARDO et COMENIUS**

  Développer des partenariats entre universités françaises et européennes afin de lever les obstacles administratifs et financiers et reconnaitre les études réalisées dans ce cadre au sein des parcours de formations
  Favoriser les démarches collectives d'accompagnement des établissements dans la gestion de la mobilité de leurs apprentis
  Mieux communiquer sur ces programmes

- **Pour Jeunesse en action**

  Orienter prioritairement ce programme vers les jeunes n'ayant pas suivi d'études supérieures en le recentrant sur les échanges de jeunes et le service volontaire européen
  Reconnaître, à travers le passeport pour la jeunesse (Youth Pass), l'éducation informelle et les compétences acquises

- **Pour le service civique**

  Promouvoir pour les jeunes sans expérience antérieure de mobilité, le service civique en deux temps : un temps national et un temps européen